

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 12 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

| Délibérations | CONSEILLERS | | | |
|--|-------------|----------|---------|---------|
| | Présents | Pouvoirs | Absents | Votants |
| Pour la délibération n°24-110 à 24-131 incluse | 25 | 05 | 08 | 30 |

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. BAUCHARD, Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Hafidha OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD

ABSENTS : MM. SAVY, BRUN, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-114 Convention de partenariat relative au transfert des images de vidéo protection d'Incarville vers le service de police municipale

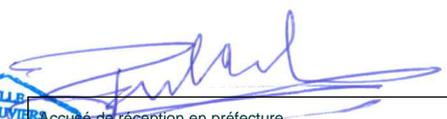
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE **26 NOV. 2024**

AFFICHÉ LE **26 NOV. 2024**


Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
 027-212703755-20241118-24-114-DE
 Date de télétransmission : 26/11/2024
 Date de réception en préfecture : 26/11/2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-114-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

N° 24-114

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU
TRANSFERT DES IMAGES DE VIDÉO PROTECTION
D'INCARVILLE VERS LE SERVICE DE POLICE
MUNICIPALE**

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Louviers dispose d'un parc de 147 caméras raccordé à un Centre de Supervision Urbain (CSU) dans les locaux de sa Police Municipale pour l'exploitation du dispositif de vidéo protection. Dans le cadre de son contrat de sécurité intégrée avec l'État la Ville de Louviers s'est engagée à amplifier cette politique, par un plan de déploiement et a acté l'acquisition de 6 nouvelles caméras.

Par ailleurs, par délibérations conjointes, la Ville de Louviers et la commune d'Incarville ont décidé de mutualiser les services de Police afin d'unir leurs efforts pour répondre concrètement à la demande en matière de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique

Le renforcement de la lutte contre l'insécurité sur la Commune d'Incarville s'est concrétisé par l'installation d'un système de vidéo protection.

Il convient, dans le but d'une politique de prévention et de sécurité liée à la protection des personnes, des équipements et bâtiments publics, de centraliser le renvoi des images et leurs enregistrements vers le CSU de la Police Municipale de Louviers.

Pour formaliser cette démarche, une convention de partenariat entre la ville de Louviers, l'Etat et la commune d'Incarville est nécessaire, la ville de Louviers restant la responsable légale du CSU.

La convention de mutualisation du CSU proposée a pour objectif d'accroître l'efficacité opérationnelle du Centre de Supervision Urbain, de mieux accompagner les équipes d'intervention et d'assurer une exploitation en direct et à posteriori des images des caméras implantées sur le territoire d'Incarville.

Elle précise notamment les engagements de chaque intervenant, les modalités d'accès, de visionnage et de traitement des images issues du système de vidéo protection et n'engendre aucun flux financier entre les parties concernées.

DÉCISION

Vu l'article L512-1 du code de sécurité intérieure,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2211-1, L2212,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention pour l'accès et le traitement des images du système de vidéo protection d'Incarville.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

A blue ink signature of François-Xavier Priollaud, written over a blue circular official stamp of the commune of Incarville. The stamp contains the text 'INCARVILLE' at the top and 'Mairie' at the bottom.